

COMMISSION PERMANENTE DU SDEA

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mercredi 21 février 2024 à 10h00
en salle Etienne Burger au SDEA
à Schiltigheim

sous la présidence de M. PFLIEGERSDOERFFER Frédéric

Membres présents : Mmes/MM.

BACH Francis ; **BARBIER** Patrick ; **BIHL** Pierre ; **DOLLINGER** Isabelle ; **GEIST** Pierre ;
HITTINGER Denis ; **HUBER** Claude ; **INGWILLER** Bernard ; **ISEL** Roger ;
JEANPERT Chantal ; **LASTHAUS** Jean-Claude ; **LUTTMANN** Pierre ;
MANDRY Jean-Claude ; **MICHEL** Patrick ; **PANNEKOECKE** Jean-Bernard ;
RIEDINGER Denis ; **SCHANN** Gérard ; **SCHULTZ** Denis ; **SENE** Marc ; **THIELEN** Pierre ;
WANTZ Philippe ; **WOLF** Francis.

Membres représentés : Mme/MM.

GUILLIER Anne (donne pouvoir à **ISEL** Roger)
HENTSCH Bernard (donne pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric)
HOFFSESS Marc (donne pouvoir à **SCHANN** Gérard)
NETZER Jean-Lucien (donne pouvoir à **DOLLINGER** Isabelle)
REINER Denis (donne pouvoir à **LASTHAUS** Jean-Claude)
SCHAAL Thierry (donne pouvoir à **SCHANN** Gérard)

Membres absents excusés : Mme/MM.

DECKER Claude ; **IMBS** Pia ; **JANUS** Serge ; **STUMPF** René ; **SUCK** David.

Invité : M.

SCHIESTEL André, Trésorier du SDEA Alsace-Moselle

Assistaient en outre : Mmes/MM.

HERMAL Joseph, Directeur Général du SDEA
BURCKEL Estelle, Directeur Général Adjoint du SDEA
FUCHS Isabelle, Directeur Général Adjoint du SDEA
MELLIER Pascal, Directeur Général Adjoint du SDEA
MUSSLIN Nicolas, Chef du Service des Affaires Juridiques

Date de convocation : 15 février 2024

Accusé de réception en préfecture
067-256701152-20240221-2402007-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

COOPERATION DECENTRALISEE : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION ET POURSUITE DU PARTENARIAT SDEA/GESCOD

A la demande du Président, M. Gérard SCHANN, Président de la Commission Thématique « Coopération Décentralisée », présente ce point aux membres de la Commission Permanente en deux volets.

1^{er} volet : Sollicitation d'une subvention pour la construction d'un puits au Cameroun

Il indique que le SDEA a été sollicité par l'association « Fédération de Charité Caritas Alsace » sise à Neuve-Eglise pour contribuer au financement de travaux de construction d'un puits dans le village d'Ebodjé, au Cameroun.

Il précise qu'une gouvernance sera mise en place localement pour assurer la distribution de l'eau potable dans de bonnes conditions, sous la responsabilité du chef de village.

Il relève que ce village, qui compte une population de 750 habitants, ne dispose d'aucun puits en état de fonctionnement.

Il fait savoir que le coût total du projet s'élèverait à environ 10 000 € et que l'aide financière du SDEA s'élèverait quant à elle à 2 000 €, ce montant étant conforme à la délibération de la Commission Permanente du 7 décembre 2018.

2nd volet : Poursuite des partenariats SDEA/GESCOD

Il rappelle ensuite que dans le cadre du volet « coopération décentralisée » de la politique de développement durable du SDEA et en application du cadre d'intervention fixé depuis plusieurs années, les engagements du SDEA, hors aides ponctuelles, sont établis par voie conventionnelle, avec son partenaire Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement (GESCOD).

Il expose que par une délibération en date du 22 octobre 2021, le SDEA s'est engagé aux côtés de GESCOD dans des actions de coopération au Cameroun et au Cambodge pour la mise en place et l'accompagnement de structures de gestion publique de l'eau.

Il ajoute que ces deux dossiers s'appuient sur des conventions-cadres dont les objectifs sont :

- pour le volet « Cameroun », le développement et la consolidation de l'approche intercommunale d'accès à l'eau et à l'assainissement dans les départements du Mbam et Inoubou et de la Lékié ;
- et pour le volet « Cambodge », l'appui à la mise en place d'un syndicat intercommunal d'alimentation en Eau Potable dans le bassin du Stung Sen et l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Il indique qu'à la suite de plusieurs échanges survenus au cours des derniers mois avec les partenaires du SDEA, il est proposé de poursuivre ces projets de coopération décentralisée au Cambodge et au Cameroun.

Il relève que pour ce faire, il est prévu :

- de conclure une nouvelle convention financière avec GESCOD prévoyant une aide financière du SDEA à hauteur de 46 000 € par an sur trois ans, soit un montant total pour la durée de la convention-cadre de 138 000 € pour les actions menées au titre de ces deux engagements. Il mentionne l'accompagnement d'élus et d'agents du SDEA pour des missions d'appui à la gouvernance, à la gestion administrative, financière et technique, ainsi qu'à l'organisation opérationnelle ;
- une nouvelle convention-cadre au titre du Cambodge, pour poursuivre l'action engagée avec 4 axes de travail cibles : appui au développement de l'Association d'Eau Potable du bassin du Stung Sen, sensibilisation des populations aux enjeux clés de l'eau/assainissement/hygiène, réalisation d'infrastructures d'eau potable et d'assainissement, coordination des actions de coopération avec les autres parties prenantes en présence. Une version projet de cette convention-cadre a déjà été transmise au SDEA mais elle doit faire l'objet d'échanges toujours en cours quant à sa teneur exacte ;
- une nouvelle convention-cadre au titre du Cameroun, qui ne sera conclue qu'après l'échéance de la convention actuelle.

Il fait savoir que les financements proposés permettent de faire levier pour mobiliser d'autres financements de la part notamment de l'Agence Française de Développement (AFD).

Il rapporte que plusieurs collègues élus et collaborateurs et lui-même sont très impliqués sur ces dossiers, y compris par le biais de déplacements sur site.

Il note que d'importants résultats ont été obtenus, dont certains ont fait déjà l'objet d'une présentation lors des précédentes Commissions Permanentes, et que d'autres résultats, notamment suite à la dernière mission en janvier au Cambodge, n'ont pas encore été présentés.

Il propose dès lors qu'un retour sur l'ensemble de la politique du SDEA et de ses actions en matière de coopération décentralisée fasse l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration du 29 mai prochain, illustration de son engagement aux côtés des acteurs cambodgiens et camerounais.

SUR proposition de M. le Président ;

LA COMMISSION PERMANENTE A L'UNANIMITE

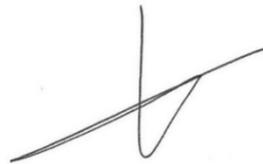
- **PREND ACTE** des informations apportées par le Président et M. Gérard SCHANN.

- **VALIDE** l'aide financière accordée à l'Association « Fédération de Charité Caritas Alsace », correspondant à la demande de subvention susvisée pour un montant total de 2 000 €.
- **APPROUVE** la poursuite des actions de coopération au Cambodge et au Cameroun par le biais de deux conventions-cadres.
- **VALIDE** les financements prévisionnels à hauteur de 46 000 € par an sur 3 ans pour les conventions-cadres au titre des dossiers Cambodge et Cameroun, soit 138 000 € au total.
- **AUTORISE** le Président du SDEA, M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, à superviser les échanges en vue de la finalisation de la convention financière et de la convention-cadre relative au Cambodge, à passer avec GESCOD et les autres parties prenantes, ainsi qu'à signer lesdites conventions et tout acte y afférent.
- **APPROUVE** la présentation de la politique du SDEA et de ses actions en matière de coopération décentralisée lors du Conseil d'Administration du 29 mai prochain.

Suivent au registre les signatures du Président et du Secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME
Délibération certifiée exécutoire

Le Président



Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

« La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31 avenue de la Paix, BP 51038, 67070 Strasbourg Cedex) ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Pour les requérants résidant outre-mer ou à l'étranger, des délais supplémentaires de recours ont été prévus par le Code de justice administrative. »

Accusé de réception en préfecture
067-256701152-20240221-2402007-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024



Caritas Alsace
Réseau Secours Catholique

Presbytère de Neuve-Eglise
7 rue de l'Eglise
67220 NEUVE- EGLISE

S.D.E.A
Monsieur le Président
10, rue de la Manufacture
67600 SELESTAT

Neuve-Eglise, le 14 juillet 2023

Monsieur le Président,

Une antenne locale de Caritas Alsace s'est constituée dans la Vallée de Villé le 5 mai 2023 à l'initiative d'une équipe de la Pastorale des jeunes.

Dans le cadre d'un voyage solidaire au Cameroun, nous avons notamment visité le village d'Ebodjé et pris des contacts avec la paroisse catholique. Ebodjé est un village du Cameroun, situé au bord de l'océan Atlantique. Il compte une population de 750 habitants. L'approvisionnement en eau potable est actuellement déficient, aucun puits n'étant en état de fonctionnement.

Lors des échanges avec le curé et les responsables de la paroisse nous avons souhaité financer la construction d'un puits au bénéfice des habitants de ce village. Les études préliminaires ont conclu à la possibilité de réaliser cet ouvrage dont le coût sera de l'ordre de 10000,00 euros. Par ailleurs nous avons travaillé avec les représentants de la paroisse sur la gouvernance qui sera mise en place pour assurer la distribution de l'eau potable dans de bonnes conditions. La réalisation de cet ouvrage, construit avec les représentants de la paroisse, devrait voir le jour au quatrième trimestre 2023.

Dans le cadre de ce projet nous sollicitons le concours du SDEA au titre de l'aide aux projets de coopération décentralisée pour un montant de 2000,00 euros.

Vous trouverez ci-joint :

- le devis de l'entreprise en charge de sa réalisation
- un projet de gouvernance pour l'accès à l'eau
- les statuts de notre association
- un plan de financement

En vous remerciant pour toute l'attention que vous porterez à notre demande, je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.

Elise Testa

Présidente de l'antenne locale Caritas



Reconnaissance d'Utilité Publique

Accusé de réception en préfecture
067-256701152-20240221-2402007-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024



FACTURE PRO-FORMA REALISATION
FORAGE et Systeme PMH

Faisant suite à votre sollicitation, nous avons l'honneur de vous soumettre notre proposition technico-financière conformément de la réaliser d'un forage a système solaire

Doit : Paroisse sainte Anne d'Ebodjé

Objet : Réalisation d'un forage suivi de l'installation d'une Pompe à Motricité Humaine

Réf	DESIGNATION	U	QTE	PRIX UNITAIRE (FCFA)	PRIX TOTAL (FCFA)
101	REALISATION DU FORAGE				
101.1	Amenée et repli du matériel et personnel	FF	1,00	400.000	400.000
101.2	Installation de l'atelier et réalisation				
101.3	Forage au tricône 13"3/4 de 0 à 20.00 m	ml	20,0	20.000	400.000
101.4	Installation du tubage provisoire PVC 200 mm	ml	20,0	14 000	300.000
101.5	Installation et forage au marteau fond de trou (taillant 6"1/2) à air comprimé	ml	80	20.000	1.600.000
101.6	Fourniture et pose du tubage PVC définitif plein et crépiné 125 mm	ml	80,0	16.000	1.280.000
101.7	Fourniture et pose du massif filtrant calibré	ml	100,0	4.000	400.000
101.8	Cimentation anti polluant et remplissage	U	1,0	20.000	20.000
101.9	Développement à l'air lift jusqu'à éclaircissement d'eau	h	1,0	180.000	180.000
I-	Sous-total Réalisation du forage	F CFA			4.500.000

102	INSTALLATION DE LA POMPE A MOTRICITE HUMAINE				
102.1	Pompe PMH (socle de la pompe) marque <i>India</i>	U	01	175.000	175.000
102.2	Cylindre en Inox	U	01	95.000	95.000
102.3	Tringle en inox	U	13	11.000	143.000
102.4	tuyaux en inox	U	13	32.000	416.000
102.5	Clapet anti retour spécial	U	01	12.000	12.000
102.6	Corde de 12	R	01	17.000	17.000
102.7	Construction de la margelle	ff	01	150.000	150.000
102.8	Réalisation du trottoir et dalle	ff	01	100 000	100 000
102.9	Conception tête de forage	ff	01	75 000	75 000
	Sous-total matériel d'installation				1 183.000
	Main d'œuvre Installation				100.000
	Transport matériel et techniciens				200 000
II-	Sous-total Installation de la pompe à motricité humaine	F CFA			1.483.000

	TOTAL (I+II) HT	F CFA			5.983.000
--	------------------------	--------------	--	--	------------------

Arrêté la présente facture a la somme de : **Cinq million neuf cent quatre-vingt-trois mille Francs CFA**



La Direction

QBETNKOM MOULIOM Alfred
Hydrologue – Hydrogéologue

Accusé de réception en préfecture
067-256701152-20240221-2402007-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

Accusé de réception en préfecture
067-256701152-20240221-2402007-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

DIOCESE DE KRIBI

PAROISSE SAINTE ANNE D'EBODJE

AUX

COOPERANT(E) S DE CARITAS ALSACE

OBJET: Présentation de l'équipe en charge de la gestion du forage

Chers coopérants loué soit le nom de Jésus-Christ,

Sous la bienveillance et le haut patronage de Monseigneur Damase ZINGA ATANGANA, évêque du diocèse de Kribi, la communauté chrétienne d'Ebodje vient par ces mots vous dire une fois de plus merci pour votre attention à leur égard et vous présenter le comité de gestion du forage qui sera offert et les modalités y afférentes.

Cependant, il est à noter qu'après enquête de moralité, le choix des personnes ci-dessous est en fonction du sérieux, de l'idoinéité, la disponibilité et le service gratuit pour la bonne gestion de ce forage. Pour cela :

I- HORAIRES DU FORAGE

A- Le matin

06h-09h. En fonction des écoliers, élèves et enseignants car les classes s'ouvrent à 7h30 au plus tard. Et des travaux ménagers

B- Le soir

16h-18h. En fonction du retour des classes (15h30) et des paysans à leurs retours des champs; aussi pour ceux qui n'ont pas pu puiser de l'eau en matinée afin de s'approvisionner en eau potable.

II- À PROPOS DE LA GESTION DU FORAGE

A- Le comité de gestion

- **Président** : le curé de la paroisse, représentant personnel de l'évêque **Mgr Damase ZINGA ATANGANA**
- **Vice-président 1**: Le chef du village, sa Majesté Christian NDJOKOU
- **Vice-président 2**: Monsieur Jeannot IYANGA (Délégué pastoral paroissial)

- **Surveillance et respect des Horaires du forage** : Madame Olga Régine EHENGA (en fonction de sa proximité du site)

- **chargé (e)s de la propreté autour du forage**: Chaque groupe et association du village et de l'église. En fonction d'un organigramme bien défini.

B- Entretien du forage

En cas de panne, il est à noter que nous ferons recours au constructeur du forage pour dépannage. Aussi, le village se mobilisera pour cotiser afin de couvrir la facture en fonction des quatre secteurs du village (Bekoka, Ngata, Magnangué et Djao). Sous la direction de:

- **Monsieur Stanislas NDIVA, délégué des affaires économiques de la paroisse**

- **Madame Olga Régine EHENGA, trésorière paroissiale**

- **Monsieur David BOSSANGALA, notable à la chefferie**

- **Monsieur Blaise MPIGNALO, notable à la chefferie**

Par ailleurs, deux personnes choisies devront être formées aux premières notions de maintenance et d'installation. Il s'agit de :

- **Christian ELEBA (catéchiste et chargé des travaux)**

- **MAHEKI Didier : responsable de la jeunesse du village.**

Chers coopérants, vous souhaitant les meilleurs vœux de santé, voici présenté le comité de gestion du forage.

Loué soit le nom de Jésus-Christ.

Le chef du village

Le Chef

Le vice-président

Chef de Village EBODJE

Le curé

Le Président

Fait à Ebodje le, 14 Juin 2023